

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 20/095 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE

SEANCE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le trente juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 18 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI

M. Guy ARMANET à M. Hyacinthe VANNI

Mme Valérie BOZZI à Mme Isabelle FELICIAGGI

M. Jean-Francois CASALTA à Mme Anne TOMASI

M. François-Xavier CECCOLI à Mme Stéphanie GRIMALDI

M. Marcel CESARI à Mme Paola MOSCA

Mme Christelle COMBETTE à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. Pierre-José FILIPPUTTI à Mme Rosa PROSPERI

Mme Laura FURIOLI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI

M. Pierre GHIONGA à Mme Stéphanie GRIMALDI

Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI

M. Michel GIRASCHI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI

M. Francis GIUDICI à Mme Santa DUVAL

M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Louis DELPOUX

M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Véronique ARRIGHI

M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Isabelle FELICIAGGI

M. Paul MINICONI à M. Pascal CARLOTTI

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. François ORLANDI à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Accusé de réception en préfecture 02A-200076958-20200630-067339-DE-1-1 Reçu le 03/07/20

Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI

M. Julien PAOLINI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

M. Paulu Santu PARIGI à M. Romain COLONNA

Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Santa DUVAL

Mme Marie-Anne PIERI à M. Jean-Louis DELPOUX

M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI

M. Pierre POLI à Mme Anne TOMASI

Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à M. Paul LEONETTI

Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI

M. Louis POZZO DI BORGO à Mme Frédérique DENSARI

M. Joseph PUCCI à M. Pascal CARLOTTI

Mme Catherine RIERA à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Romain COLONNA

Mme Pascale SIMONI à M. Jean-Guy TALAMONI

Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA

Mme Julia TIBERI à Mme Mattea CASALTA

M. Petr'Antone TOMASI à Mme Julie GUISEPPI

ETAIT ABSENT: M.

Camille de ROCCA SERRA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU le règlement intérieur et notamment les articles 40 (alinéa 2) et 68,

VU la délibération n° 18/047 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2018 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au comité syndical du Parc Naturel Régional de Corse, modifiée par la délibération n° 18/473 AC du 29 novembre 2018 portant modification de délibérations relatives à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes,

VU la délibération n° 20/065 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 décidant du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse.

SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES avoir validé, à l'unanimité des votants (9 non-participations du groupe « Per l'Avvene »), la procédure de convocation et de transmission du rapport en urgence,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER:

DESIGNE Mme Pascale SIMONI, pour siéger, en qualité de membre, au sein du comité syndical du Parc Naturel Régional de Corse en remplacement de Mme Laura Maria POLI-ANDREANI.

ARTICLE 2:

MODIFIE en conséquence la délibération n° 18/047 AC du 8 mars 2018 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au comité syndical du Parc Naturel Régional de Corse.

ARTICLE 3:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 30 juin 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI